

14.10.2015 - 10:10 Uhr

Rappel du produit «Rosettes aux noisettes Migros Sélection» muni d'une déclaration pour personnes allergiques erronée

Zürich (ots) -

Migros rappelle les «rosettes aux noisettes Sélection». En effet, ces gâteaux ont été livrés sans déclaration, au dos de l'emballage, des composants blé, lait et noisettes, importante notamment pour les personnes allergiques.

Une erreur est survenue dans la production des «rosettes aux noisettes Migros Sélection» qui ont été emballées dans les emballages prévus pour les «gâteaux au chocolat Sélection». En effet, la déclaration des composants blé, lait et noisettes destinées aux personnes allergiques n'apparaît pas au dos de l'emballage en question. Les «rosettes aux noisettes Migros Sélection» concernées (art. no 1136.360) portent la mention «A vendre jusqu'au 17.10.2015» ainsi que la date de conservation minimale 18.10.2015 et sont disponibles à Migros et sur leShop.ch.

Par mesure de précaution, Migros rappelle les rosettes aux noisettes qui ont été vendues entre le 9 et le 13.10.2015. Les personnes allergiques au blé, au lait et aux noisettes sont priées de ne pas consommer ce produit. Les clients peuvent rapporter ces gâteaux aux magasins et se faire rembourser le prix d'achat de Fr. 8.60.

La qualité du produit est irréprochable. Il peut donc être consommé sans autres par des personnes non allergiques.

Des photos en qualité d'impression sont disponibles sous le lien suivant: <http://media.migros.ch/images/2015/rosenkuchen.jpg>

Contact:

Tristan Cerf, porte-parole de la FCM, tél. 044 277 24 98,
tristan.cerf@mgb.ch, www.migros.ch

Questions des clients:

M-Infoline: tél. 0800 84 08 48

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000968/100779121> abgerufen werden.